

## Agri.2 Réaliser et mettre en oeuvre un Plan Alimentaire Territorial (PAT)

### Présentation générale de l'action

PAQA

dernière modification au 2025-03-17

Secteurs concernés Agriculture -

Descriptif de l'action  

Cholet Agglomération souhaite mettre en lien les différents acteurs agricoles des filières courtes et longues de l'agriculture de son territoire en vue de structurer un schéma alimentaire permettant notamment de :

- favoriser l'accès à tous à une alimentation locale,
- favoriser l'approvisionnement de la restauration collective par des produits locaux,
- sensibiliser ses administrés autour des enjeux de l'alimentation.

Par cette démarche, l'Agglomération entend s'engager dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Aussi, elle a mandaté la Chambre d'agriculture de Région Pays de la Loire pour élaborer au préalable, un état des lieux agricole et alimentaire du territoire choletais.

Il comprend :

- un état des lieux de la production et de la consommation,
- un recensement des acteurs du système alimentaire du choletais et repérage des initiatives existantes : document de synthèse, annuaire des acteurs (structures de restauration collective petite enfance, personnes âgées, etc ; producteurs en vente directe et lieux de distribution, outils de transformation, aide sociale alimentaire, etc) et des initiatives, synthèse des entretiens,
- enquête auprès des agriculteurs pour la mise à jour avec élargissement géographique à l'échelle de Cholet Agglomération du guide de vente directe de 2012,

A l'issue de l'état des lieux, les élus ont décidé de reporter la mise en oeuvre d'un PAT. Néanmoins, 2 actions ont émergé : la réalisation d'un Document alimentaire à l'échelle du territoire et la mise à jour du Guide de vente directe.

Cible(s)

Tous acteurs

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Préserver et maintenir le tissu agricole du territoire et ses atouts paysagers

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'articule avec le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération, ainsi qu'avec le plan d'actions menés depuis 2006 en faveur de la préservation du captage de Ribou.

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Plan National pour l'Alimentation, Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014

### Evaluation initiale

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Moyen Organisationnelle Elevé Financière Elevé

## Acteurs

Porteur de l'action	Cholet Agglomération
Typologie de porteur	Etablissement public
Personne référente	Chef de service agriculture/foirail/ruralité
Rôle de l'EPCI	Porteur
Service concerné	Agriculture, Service Solidarité/Insertion, Service Déchets
Élu référent	Vice-Président en charge des affaires agricoles

### Partenaire(s) et leurs typologie(s)

ADEME (Financier) - Services de l'Etat (Financier) - Chambre d'Agriculture (Technique) - Acteurs de l'alimentation sur le territoire (Technique)

## Moyens nécessaires

Investissements	0 €	Frais d'exploitation	14200 €/an	Moyens humains	0,2 etp
-----------------	-----	----------------------	------------	----------------	---------

Subventions

Moyens matériels

## Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

L'état des lieux agricole et alimentaire du territoire choletais a été réalisé de janvier à juillet 2024 pour un coût de 14 280 € et 0,2 ETP.

## Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur

Nombre d'actions mises en place (actions)